



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNILLIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEBRUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUITGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 10/28
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
Assainissement autonome communal (IIb) :
Assainissement transitoire (III) :

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Slassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laouroux - B-4800 VERVERIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : cart@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Ila)
Prévention éloignée (Iib)
Surveillance (Iii)

Eaux de surface
Navigable
3ème catégorie
2ème catégorie
non classé
Cours voté

Zone de balnéation
Point ou zone de balnéation
Zone amont de balnéation (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle :

SOURCE DGTLP

Plan de secteur
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Limite administrative :

Limite naturelle :

Limite communale :

Limite sous-bassin hydrographique :

